

LES ZONES FRANCHES COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT : LE CAS DU SENEGAL

Introduction :

Le rôle des investissements internationaux dans l'accélération du processus de développement économique et social a été amplement démontré par diverses études scientifiques et confirmé par l'expérience récente de certains pays qui au moyen de certaines politiques et outils stratégiques pertinents s'en sont servi brillamment pour asseoir une croissance saine et soutenue à partir de laquelle ils ont amorcé leur décollage économique.

C'est ainsi que, de par le monde, et surtout à partir des années 1970, beaucoup de pays en développement ont, sur conseil ou recommandation, d'organismes engagés dans la gestion des problématiques du développement (ONUDI par exemple), mis en place des politiques, mécanismes et instruments destinés à attirer les investissements internationaux en vue d'accélérer leur processus d'industrialisation ou de consolider leur base manufacturière.

Parmi ces outils figurent en bonne place les zones franches industrielles d'exportation ou zones franches de transformation pour l'exportation ou autres dénominations mais les objectifs poursuivis demeurent les mêmes : promouvoir dans des aires administratives ou géographiques données l'installation d'activités de productions bénéficiant d'un régime économique juridique fiscal et douanier particulier dont la production est principalement destinée à l'exportation.

C'est ainsi qu'au début des années 1970 l'Etat du Sénégal, avait-il décidé d'expérimenter cet outil dans la perspective d'accélérer le processus d'industrialisation du pays.

I. Création de la ZFID et modalités de fonctionnement

Ainsi par la loi n° 74-06 du 22 Avril 1974, il fut créé la Zone Franche Industrielle de Dakar (ZFID dont l'objectif principal est d'attirer les investissements étrangers afin qu'ils y installent des unités industrielles grosses utilisatrices de main d'œuvre et tournées vers l'exportation.

Cette loi, complétée par d'autres dispositions législatives et réglementaires, organise et définit en même temps les modalités et règles d'administration et de fonctionnement du site ainsi que les critères et conditions d'éligibilité des opérateurs.

Située dans la localité de Mbao, à l'Est de Dakar, dans un site géographique de 650 hectares la ZFID est gérée par une administration autonome dirigée par un administrateur nommé par décret et représentant tout le gouvernement pour toutes les tâches de management relatives à la bonne marche du site.

Il délivre les agréments aux entreprises sur la base de la présentation d'un projet à réaliser sous réserve des conditions fixées par la loi et sur accord d'un comité d'agrément.

II. Objectifs poursuivis

Il ressort de l'argumentaire servi dans le cadre du projet d'expérimentation de l'outil ZFI et aussi de l'analyse des motifs de la loi 74-06 que les pouvoirs publics, voulant corriger les limites et imperfections de la stratégie de l'import-substitution ont voulu promouvoir un nouveau type de développement s'appuyant sur de nouvelles stratégies industrielles à partir des avantages comparatifs du pays (position géographique du pays, proximité avec les grands marchés internationaux, infrastructures portuaires et aéroportuaires de dimension internationale, ancien foyer industriel et pôle de développement industriel et commercial de l'AOF, main d'œuvre jeune, qualifiée et bon marché, conditions climatiques agréables, existence au niveau des grands pays industriels de politiques et de systèmes de garantie des investissements internationaux etc.)

Ce nouveau type d'industries devrait permettre l'atteinte de trois objectifs essentiels en rapport avec les enjeux de l'époque :

- créer beaucoup d'emplois ;
- participer à la qualification technique des travailleurs par un transfert de technologies adéquat ;
- augmenter la capacité d'exportation du pays et améliorer du même coup la balance commerciale.

III. Résultats obtenus

Opérationnelle depuis 1976 la ZFID n'a jamais pu atteindre durant sa durée légale initiale de 25 ans les performances que l'on attendait d'elle en termes de création d'entreprises industrielles, d'emplois, de ventes à l'exportation et d'effets d'entraînement sur l'économie nationale.

En effet au regard de ces objectifs forces est de constater et reconnaître que non seulement les performances constatées au regard de chacun des 03 objectifs initiaux majeurs ont été très faibles voire quasi nulles mais aussi et surtout la ZFID n'a eu aucun impact significatif au plan économique, elle a même vécu dans une sorte d'isolat qui l'a complètement déconnectée des réalités économiques locales et des enjeux nationaux et ce malgré des coûts opérationnels lourds et des dépenses fiscales énormes (exonérations diverses).

- Pour l'objectif création d'emploi les résultats sont décevants car les chiffres les plus optimistes tournent autour de 1000 emplois, là où l'expérience de Maurice a généré plus de 100.000 emplois.
- En terme d'implantations d'entreprises seule une dizaine opèrent réellement au sein du site là où plus de 500 sont actives dans la Zone de Maurice créée comme celle de Dakar en 1974 (compte non tenu des sociétés off shore). Notons qu'entre 1976 et 1990 seules 32 entreprises ont été agréées.
- Ces faibles performances en terme de création d'emplois et d'unités industrielles ont fait que l'objectif transfert de technologies n'a pas été atteint non plus car ces implantations ne procédaient par des stratégies industrielles et commerciales des grands groupes investisseurs ciblés au départ, ce qui peut se vérifier aisément par la nature des produits proposés.
- La contribution de la ZFID à l'amélioration de la balance commerciale a aussi été faible dans l'ensemble car ses exportations n'ont jamais dépassé 1,5% du volume globale des exportations du pays.

Tous ces résultats décevants ont amené les autorités sénégalaises à initier certaines mesures correctives finalement improductives (création des points francs en 1991, et autres initiatives destinées à redynamiser la ZFID et à l'amener à s'adapter aux mutations et réalités de l'économie sénégalaise en compagnie du secteur privé local) ;

Mais malgré toutes ces initiatives, les contreperformances ont persisté ; ce qui a contraint les autorités, sur pression des institutions de Bretton Woods à procéder à la suppression de la ZFID par une loi du 21 Décembre 1995 et à son remplacement par l'Entreprise Franche d'Exportation (EFE) qui s'analyse comme un statut accordé à toute entreprise industrielle ou agricole qui destine la totalité de sa production, à l'exportation, pour une durée de 25 ans renouvelable et ce quelques soient son lieu d'implantation territoriale et la nationalité de son propriétaire.

Ce régime d'exception est tempéré par l'acquittement de l'impôt sur les sociétés (IS) au taux de 15% même si elle est exonérée pour tout impôt ou taxe sur tout élément relatif au processus de production et de vente (excepté les ventes autorisées sur le marché local qui sont assujetties au droit commun).

Il faut préciser que les entreprises de la ZFID peuvent, si elles le désirent opter pour le statut de l'EFE, à défaut elles continueront à bénéficier des avantages liés aux engagements souscrits lors de leur implantation dans la zone.

IV. Analyse de l'échec de la ZFID

Les causes de la faiblesse des résultats enregistrés par la ZFID relèvent de deux ordres, interne et externe.

1. Au niveau interne

- La primauté du caractère industriel considéré pendant très longtemps (jusqu'en 1995 avec l'avènement des EFE) comme critère essentiel d'éligibilité a beaucoup pénalisé la zone qui n'a pas pu ainsi capter certaines opportunités d'investissement fort intéressantes.
- Le type de management fortement marqué par des approches et réflexes très « fonctionnarisés » a confiné l'outil dans un certain anonymat en ce sens que le partenariat secteur privé – secteur public qui devrait être le socle à partir duquel le fonctionnement et l'organisation de la zone devraient être appréhendés et gérés n'a pas pu s'opérer ; d'où le sentiment, largement partagé, selon lequel la ZFID n'était perçue par les autorités que comme un simple instrument de promotion industrielle ou comme certains ont pu le penser, une source de concurrence déloyale pour un marché intérieur déjà exigu.

Confiner le pilotage et la gestion de l'expérience zone franche dans la seule sphère publique n'a pas été une stratégie pertinente dans la mesure où cela n'a pas pu permettre aux autorités de comprendre la dimension pédagogique, formative de l'outil par rapport à une économie qui ambitionne de réaliser son insertion ou intégration maîtrisée dans l'économie mondiale par une valorisation réussie de ses avantages comparatifs ; ce qui s'explique par l'absence, au niveau national, d'une politique économique qui se donne comme objectif de profiter des

franc pour accélérer son processus d'industrialisation mais à la seule condition de s'armer de certains préalables qui en fassent un laboratoire ou un cadre d'apprentissage des méthodes, techniques et mécanismes de gestion d'une économie qui se donne comme objectif, celui de réaliser les meilleures combinaisons possibles entre les ressources extérieures et les ressources internes dans une perspective de développement économique et social. Pour ce faire bien des modes opératoires doivent changer où laisser la place à de nouveaux réflexes et habitudes comportementales ainsi qu'à une certaine culture mieux en phase avec les défis et enjeux nationaux.